



***Règlement numéro 16-450 modifiant
le règlement 15-441 établissant un
programme de revitalisation***

ATTENDU QUE le présent règlement modifie le règlement 15-441 adopté par la Municipalité de Lambton concernant le programme de revitalisation;

ATTENDU QUE le règlement 15-441 établissait un programme de revitalisation pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la municipalité désire que le présent règlement demeure en vigueur tant et aussi longtemps que le Conseil le jugera nécessaire;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter au règlement un article visant à répondre à la décision du Conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil, le 11 octobre 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

D'ajouter au règlement 15-441, l'article suivant :

ARTICLE 6

DURÉE

Le Conseil de la Municipalité de Lambton peut à sa discrétion et en tout temps, modifier, suspendre ou cesser l'application du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAMBTON, le 14 février 2017.



Ghislain Breton
Maire

Jean Jules Dansereau
Directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim